

COVID-19 : ACTION ALLER VERS LES +75 ANS NON VACCINÉS - MOBILISATION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS LA VACCINATION COVID

Laval, le 06.05.2021

Aujourd'hui, en France, 27 % des + 75 ans ne sont pas encore vaccinés. L'objectif fixé par les pouvoirs publics est d'atteindre 80 % de cette classe d'âge vaccinée.

L'action « aller vers » concerne la cible des 75 ans et plus non vaccinés. Il s'agit de leur trouver et leur réserver un RDV dans des centres de vaccination avec les vaccins Pfizer ou Moderna, ou des RDV en médecine de ville avec le vaccin Astra Zeneca pour l'instant. Le 31 mars, l'Etat a mis en place un numéro « coupe-file » pour ces personnes prioritaires. Pour favoriser le recours à ce numéro, une campagne massive d'envoi de SMS a ainsi démarré depuis début avril. En parallèle, la CPAM réalise des appels sortants vers ces assurés âgés lorsqu'ils n'ont pas de téléphone portable. Objectif : les accompagner dans l'obtention et la prise d'un rendez-vous de vaccination dans les centres de vaccination dans lesquels des créneaux dédiés ont été réservés.

En pratique :

Aujourd'hui, à la CPAM de la Mayenne, nous travaillons en collaboration avec les 8 centres de vaccination, selon des modalités adaptées aux organisations locales. A ce jour, pour 2 centres de vaccination, la CPAM prend les rendez-vous directement via Doctolib, pour le compte de l'assuré. Pour les 6 autres centres, le principe est d'adresser une liste d'assurés souhaitant un rendez-vous au centre de vaccination, qui rappelle l'assuré en fonction de ses créneaux disponibles.

Dans une démarche de service public, l'objectif est de conseiller au mieux les assurés non vaccinés de plus de 75 ans pour qu'ils puissent accéder à la vaccination et les accompagner jusqu'à la prise de rendez-vous. Ces possibles bénéficiaires ont déjà reçu ou peuvent recevoir un appel de nos agents prochainement.

Les résultats

75 % : C'est le nombre de personnes de plus de 75 ans ayant déjà reçu une dose de vaccin en Mayenne au 2/05, alors que ce taux n'était que de 59 % fin mars (source : ARS).

1171 : C'est le nombre d'appels passés par les agents mayennais au 30 avril. Dans 50 % des cas, l'assuré ne peut pas être joint directement, un message lui est alors laissé.

A propos de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Mayenne

Organisme de droit privé exerçant une mission de service public, la CPAM accompagne ses assurés tout au long de leur vie, en prenant en charge leurs soins, quels que soient leur âge, leur état de santé et leurs revenus. Elle accompagne également chaque assuré dans la préservation de sa santé et participe à l'amélioration du système.

Contact presse :

Service communication CPAM53

communication.cpam-laval@assurance-maladie.fr